

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 75

COMPTE RENDU DU CTL SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DES 20 ET 28 MAI 2020 :

La conférence du 20 mai s'est déroulée en audioconférence, en revanche celle du 28 mai s'est déroulée en présentiel à REAUMUR avec la CGC et CFTC.

Les organisations syndicales (OS) s'opposent à l'obligation d'imputer l'autorisation d'absence au lieu d'une journée de congé sur le pont « naturel » de l'ascension constituant ainsi un abus de lecture de l'instruction du 25 avril sur les congés .

PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE (PRA) :

Les OS contestent la mobilisation en présentiel des agents qui ne cesse de croître alors que les charges de travail ne le nécessitent pas. Pour la direction le taux de présentiel à Paris demeure encore inférieur à celui des autres départements de la RIF avec 41 % contre 44%.

La direction rappelle que les conditions sanitaires sont respectées et que les agents reprennent des travaux en retard.

Les OS s'étonnent de ne pas avoir été informés de l'ouverture de l'accueil à Réaumur qui s'effectue sans rdv et expriment l'inquiétude des agents. La direction répond que les précautions sont prises et qu'il s'agit essentiellement d'un accueil pour payer.

La direction rappelle qu'en raison de la distanciation sociale, la pratique du planning de rotation est maintenue sur toute la DRFIP lorsque l'effectif maximum possible d'agents en présentiel est atteint.

L'AGRAF réfléchit aux conditions de reprises de ses personnels qui sont au chômage partiel.

A partir du 3 juin l'AGRAF mettra un panier repas froid à disposition des agents probablement sur commande, par ailleurs l'indemnité forfaitaire de 17 € devrait être supprimée.

Les OS rappellent que certains sites ne disposent pas de restaurants administratifs comme St Hyacinthe ou Carrières.

Pas d'inquiétude de la direction concernant les systèmes de climatisation y compris à Tolbiac.

Pour la CFTC, la reprise doit s'effectuer progressivement en priorisant le télétravail et en appliquant avec rigueur toutes les règles de protections et les gestes barrières. Les agents ne sont pas responsables de la situation et avec toutes les contraintes sanitaires, la direction doit veiller à conserver une bonne qualité des conditions de travail. La CFTC sera vigilante pour qu'aucune gestion par pression sur les agents ne soit utilisée pour améliorer la productivité.

CAMPAGNE IR

La direction ne sait pas si la campagne IR sera prolongée. Actuellement des vigiles sont présents pour la campagne concernant le respect des règles par les usagers. Les OS rappellent que les usagers viendront même au-delà des délais comme chaque année et qu'ils tentent déjà de parler avec les agents en pause notamment cigarettes.

La direction se félicite de la bonne avancée des travaux, toutefois les OS expriment leur crainte d'une forte pression des responsables de service sur les agents et renouvellent leur demande de desserrer le calendrier, notamment la date du 3 juillet, car les agents sont débordés du fait que l'activité n'a pas repris à 100 %.

Le directeur indique que s'il y a des obligations pour autant il n'est pas dans une logique de pression.

L'accueil physique du 18,19 et 20 ème art est prévu à partir du mardi 2 juin. Le 15 juin seront ouvert les amendes, SDE et CAS.

Les OS se demandent si l'efficacité des plexiglas qui sont installés est avérée.

La direction est consciente que des travaux post émission des rôles est probable.

RH

Le report des congés 2019 ne pouvait être reportés que jusqu'au 3 mai.

Les primes annoncées seront versées avec le traitement de juillet selon un état nominatif pour les agents en PCA de missions prioritaires, il devrait y avoir un niveau à 1 000 € et 330 €.

A partir du 2 juin les agents en garde d'enfants devront présenter une attestation de l'établissement ou de la mairie au chef de service attestant de l'impossibilité de recevoir les enfants. Les ASA garde d'enfants pourront être accordées par demi journée.

Les ASA personnes fragiles devront être confirmées par le médecin de prévention et s'il s'agit d'un proche par un arrêt du médecin traitant.

La direction se refuse à mettre à disposition du gel près des mopieurs en raison de la logistique correspondante soit près de 600 mopieurs et préconise une attitude responsable des agents et le lavage des mains au savon.

La CFTC constate les incohérences de l'Administration issue de ses décisions notamment concernant le versement de la prime d'activité, des ASA, des prélèvements des jours de congés et considère que tout cela risque de peser sur le climat social de la DRFIP.

**La CFTC DGFIP reste à votre disposition
N'hésitez à nous faire parvenir vos questions !**

CONTACT PRESSE CFTC :
Mail : cftcparis@gmail.com